

# DOSSIERS PAC 2017



## LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION

### AIDES BOVINES ABA/ABL

1<sup>ER</sup> JANVIER

→ 15 MAI 2017

### AIDES VEAUX SOUS LA MÈRE

DÉBUT FÉVRIER

→ 15 MAI 2017

### AIDES SURFACES

DÉBUT AVRIL

→ 31 MAI 2017



→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

[telepac.agriculture.gouv.fr](http://telepac.agriculture.gouv.fr)



POUR VOUS AIDER : **N°Vert** 0 800 221 371

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES (ET DE LA MER)